

**Postulat Fabienne Freymond Cantone et Consorts : les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre canton, quid des archives audiovisuelles<sup>1</sup> ?**

*Texte déposé*

« Les Archives cantonales vaudoises (ACV) sont à la fois au service de l'Administration cantonale dont elles sont le lieu naturel et unique d'accueil des archives, et de la mémoire cantonale dont elles garantissent, en relation avec d'autres institutions cantonales, la conservation des éléments fondamentaux. Ainsi, elles collaborent par des politiques de conseils et d'expertises avec les communes, participent à la réflexion patrimoniale et à la recherche historique sur le Canton de Vaud et sont un pôle de recherche scientifique. Pour remplir cette mission, les ACV doivent rédiger des inventaires, fixer des critères de sélection, hiérarchiser les urgences, réunir les partenaires, expliquer les stratégies et bien sûr subordonner aux choix retenus les ressources humaines, logistiques et financières les plus appropriées. »<sup>2</sup> La généralisation de l'informatique, ainsi que de supports divers (sonores, filmés, cassettes,...), ainsi que celle de l'information et de témoignages faits par de multiples acteurs (radios ou télévisions locales, sites internet, personnes privées, etc.) bouleverse les schémas d'approche de la mémoire. Il s'agit ainsi, pour tous ces nouveaux supports de mémoire collective, de déterminer ce qu'il faut conserver, comment — le support vidéo et numérique est loin d'être aussi durable que le papier, et par qui.

En suivant l'actualité de ces derniers mois, plusieurs éléments nous interpellent sur ce sujet de l'archivage de données audiovisuelles. Ainsi, nous avons appris que les « archives de CanalNV, la télévision locale du Nord vaudois fermée en 2009, ont été stockées sur un serveur spécifique, et sont publiées sur une plate-forme Web accessible à tout un chacun. C'est la Ville d'Yverdon qui a débloqué un crédit de 100'000 francs pour numériser le lot de cassettes de onze formats différents (!) et assurer la sauvegarde des images. Yverdon a pu s'appuyer sur l'expérience de la Ville de Lausanne, qui a essuyé les plâtres en s'occupant du patrimoine audiovisuel de feu TVRL, TV Bourdonnette, et Vaud-Fribourg TV. »<sup>3</sup> Les Archives de la Ville de Lausanne représentent sans doute le meilleur savoir métier et technique en matière d'archives sonores et d'archives filmiques au niveau cantonal si l'on excepte la RTS et la Cinémathèque suisse. Une autre télévision locale, NyonRégionTélévision, a aussi été sous le feu de l'actualité récente. Elle va disparaître sous la forme avec laquelle elle a existé de 2006 à mi-2015 ; à part pour des archives « immédiates », rien n'est prévu ou visé pour des archives permanentes comme témoignage de la vie d'une région pendant près de dix ans — ceci s'explique parce que cette télévision n'a pas été liée à une commune ou une région pour son financement. Cette variété d'approche quant à l'archivage peut être considérée comme adéquate au vu du principe de la responsabilité individuelle ; cependant elle interpelle du point de vue « mémoire cantonale » : les pratiques et archives audiovisuelles sont variées selon les régions du canton. Est-ce cela que nous voulons ? Ou ne voudrions-nous pas plutôt qu'un examen et un travail de type archivistique soient faits en amont d'une décision de conservation définitive d'éléments de la mémoire d'une localité ou d'une région ?

Notons que Memoriav, une association nationale, s'occupe des archives audiovisuelles depuis 1995 et participe financièrement à la sauvegarde et à la conservation des archives sonores, photographiques et

---

<sup>1</sup> Le groupe de travail Audiovisual Archiving Philosophy Interest Network (AVAPIN) et l'UNESCO ont proposé, en 1998, une définition des archives audiovisuelles : « Constituent des documents audiovisuels les œuvres comprenant des images et / ou des sons reproductibles réunis sur un support matériel dont : l'enregistrement, la transmission, la perception et la compréhension exigent le recours à un dispositif technique ; le contenu visuel présente une durée linéaire ; le but est de communiquer ce contenu et non d'utiliser la technique mise en œuvre à d'autres fins. »

<sup>2</sup> Extrait du site Internet des ACV.

<sup>3</sup> Vincent Maedly, « Les archives de CanalNV sont disponibles sur le Net », *24 Heures* du 9 juin 2015.

filmiques, voire pour définir une politique générale sur le sujet<sup>4</sup>. Les ACV en sont un membre collectif et ont participé à deux projets liés à l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud et à Jack Rollan. Au vu du budget annuel de cette association suisse — quelque 3,5 millions de francs portés en majeure partie par la Confédération — et de la masse de documents à conserver, valoriser et diffuser, ce n'est clairement pas là que l'on peut espérer un soutien financier majeur pour le développement d'archives cantonales audiovisuelles. Par contre, cette association est un partenaire essentiel vu qu'elle observe l'évolution technologique et les standards nationaux et internationaux dans le domaine de la conservation du patrimoine audiovisuel et qu'elle anime le réseau de toutes les institutions et personnes intéressées. De même, la mission des Archives cantonales est différente de celle de la Cinémathèque suisse, un autre acteur des archives audiovisuelles : « un film d'archives est prioritairement gardé pour son apport à la mémoire locale, en complémentarité avec les autres sources d'information, pour sa relation avec les activités de l'administration et les exigences de la recherche. Ainsi ce qui intéresse davantage les Archives, c'est la possession du film original plutôt que sa copie, la valeur patrimoniale plutôt que la qualité cinématographique. »<sup>5</sup>, au contraire de la Cinémathèque.

En sus d'avoir la mission de garantir d'une mémoire collective, les ACV sont d'abord les archives des Autorités politiques vaudoises. Se pose ainsi la question de la conservation des films et enregistrements des séances du Grand Conseil. A ce jour, les ACV n'ont pas de structure technique pour le faire. Des accords sont passés avec les Archives de la Ville de Lausanne et la Cinémathèque suisse pour l'exploitation de ces sources. Cependant, au nom de leur conservation, il serait logique que, selon qu'ils soient sonores ou filmés, ces compléments aux procès-verbaux de séances du Grand Conseil soient conservés avec ces derniers et pas disséminés dans d'autres institutions. Ceci mérite une discussion et des moyens, si une telle volonté de conservation devait rencontrer une majorité politique.

**L'attentisme et l'absence de position claire actuels vont provoquer des coûts exorbitants. La mémoire cantonale est en péril non seulement en raison de sa diversité et de sa masse qui croît de manière exponentielle, mais surtout en raison des contraintes liées à ses nouveaux supports, évoluant sans cesse en fonction de la technologie. Forts de ces différentes observations et réflexions, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par la voie de ce postulat, de faire un état des lieux sur la question de l'archivage des documents audiovisuels. De plus, une position de nos Autorités sur l'avenir à donner aux archives audiovisuelles qui témoignent du présent et de l'histoire de notre canton — autant celles institutionnelles que celles d'intérêt pour la mémoire collective — devient nécessaire, cela tant pour leur conservation, leur valorisation, que pour leur diffusion.**

Nous désirons développer ce postulat devant le plénum et le renvoyer à une Commission du Grand Conseil pour un premier débat et prise de position.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Fabienne Freymond Cantone  
et 23 cosignataires*

*Développement*

**Mme Fabienne Freymond Cantone (SOC) :** — Les archives sont la mémoire de notre canton. Du papier, nous sommes maintenant passés à l'électronique et nous avons donné de gros moyens au Conseil d'Etat pour développer ce nouveau type d'archives. Ce postulat pose un autre questionnement, celui des archives audio-visuelles. Imaginez d'innombrables supports — cassettes de tous types en particulier — qui contiennent des images et des sons qui sont des témoignages de la vie d'une région, d'une commune ou de notre canton. Certaines télévisions locales ou régionales et certaines radios ont fait l'effort de conserver ce matériel, mais d'autres n'ont pas eu ce souci. Voulons-nous continuer avec ce libre-choix de la conservation d'archives audio-visuelles ou voulons-nous décider des inventaires à

---

<sup>4</sup> <http://memoriav.ch>

<sup>5</sup> Extrait de Gilbert Coutaz, « La section des archives filmiques de la ville de Lausanne : essai d'un premier bilan transitoire », in : *Revue historique vaudoise*, 1996.

dresser, des critères de sélection, la hiérarchisation des urgences et du déploiement des moyens pour conserver cette mémoire visuelle et sonore ?

De manière parallèle et complémentaire, que faisons-nous des archives filmées et audio de nos séances du Grand Conseil ? Faut-il tout conserver ? Le son uniquement ? L'image uniquement ? Ou seulement des extraits de séances ? Voilà de quoi s'occupe ce postulat. Nous demandons qu'un état des lieux soit établi sur la question de l'archivage des données audio-visuelles et que le Conseil d'État prenne position sur l'avenir à donner à ces archives de notre canton.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**